

34. *Gadbois*.—Pour amender le règlement No. 354.
 35. *Marin*.—Pour abroger une certaine résolution *re écurie* sur la rue Mackay.

REGLEMENTS

36. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 49. (*Houlé*).
 37. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement régissant la construction des édifices sur la rue Guy. (*Nault*).

MOTION

38. *Houlé*.—Pour un règlement *re carrières*.

RAPPORT

39. *Police*.—Renvoyant au Conseil la requête de l'Association des propriétaires de billards et de jeux de quilles.

REGLEMENTS

40. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re écuries*. (*Dagenais*).
 41. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re vente* des articles non réclamés. (*Proulx*).
 42. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (*Leclaire*).
 43. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement imposant une taxe sur les poteaux, etc. (*Nault*).

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.



ÉGOUTS

SERVICE DE LA VOIRIE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Greffier de la Ville, et portant à l'endos "SOUMISSIONS POUR ÉGOUTS," seront reçues au bureau du Greffier de la Ville jusqu'à MIDI le 19ème JOUR DE JUIN 1906, pour la construction des égouts dans les rues ou parties de rues ci-dessous mentionnées avec les raccordements nécessaires suivants les profils et devis que l'on peut voir au bureau du soussigné, savoir :

Rue Hogan,	de la rue Forsythe à la	rue Hochelaga.
" Montgomery,	" "	" "
" DeLevis,	" "	" "
" Wurtele,	" "	rue Ontario.
" Wurtele,	" "	rue Hochelaga.
" Montgomery,	" "	rue Ontario.
" Hochelaga,	" "	rue Brown.
" Davidson, de l'égout actuel en allant vers le Nord,	[environ 100 verges.	

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Ville en présence des intéressés à la première assemblée de la Commission de la Voirie après la réception desdites soumissions.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans ledit chemin devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298 concernant les égouts.

JOHN R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA VILLE,
 HÔTEL DE VILLE,
 Montréal, le 11 juin 1906.

34. *Gadbois*.—To amend by-law No. 354.
 35. *Marin*.—To repeal a certain resolution *re stable* on Mackay St.

BY-LAWS.

36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 49.—*Houlé*.
 37. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on Guy Street. (*Nault*).

MOTION.

38. *Houlé*.—For a by-law *re quarries*.

REPORT.

39. *Police*.—Referring to Council petition of "L'Association des propriétaires de billards et de quilles."

BY-LAWS.

40. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re stables*. (*Dagenais*).
 41. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re sale* of unredeemed articles. (*Proulx*).
 42. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (*Leclaire*).
 43. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to levy a tax on poles, etc. (*Nault*).

L. O. DAVID,
City Clerk.



SEWERS

ROAD DEPARTMENT

SEALED TENDERS, addressed to the City Clerk and endorsed "TENDERS FOR SEWERS" will be received at the office of the City Clerk until noon, the 19th OF JUNE, 1906, for the construction of sewers in the undermentioned streets or sections of streets with the necessary connections according to the sections and specifications on view in the City Surveyor's Office.

Hogan Street,	from Forsythe Street to	Hochelaga Street.
Montgomery Street,	" "	" "
DeLevis Street,	" "	" "
Wurtele Street,	" "	Ontario Street.
Wurtele Street,	" "	Hochelaga Street.
Montgomery Street,	" "	Ontario Street.
Hochelaga Street,	from DeLevis Street to	Brown Street.
Davidson Street,	from end of existing sewer	Northwards,
		[about 100 yards.

Tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after sewer is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections.

Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

J. R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY CLERK'S OFFICE,
 CITY HALL,
 Montreal, 11th June, 1906.